

Rapport sur les orientations budgétaires 2023

INTRODUCTION

En 2020, nous avons discuté et présenté les risques mondiaux liés à la situation sociale et climatique. Les trois années passées auront eu pour effet de nous marquer significativement et durablement tant dans notre esprit que dans notre chair. Qu'elles soient sanitaire, économique, diplomatique ou écologique, nous en avons senti les conséquences au plus profond de nous-même. Cela nous rappelle à quel point il est nécessaire de continuer de défendre nos valeurs de solidarité et de défense de l'intérêt général. Ceci s'est traduit par notre soutien au plus défavorisés, par la promotion des mouvements pour la paix, par la préservation de nos ressources énergétiques ou naturelles.

La volatilité des prix du marché d'approvisionnement en matières et en énergie a rendu la reprise économique difficile pour les entreprises après la crise du Covid. Nous avons dans ce contexte dû reporter la construction de la maison des habitants et la finalisation de la restructuration du complexe de Le Derf à cause de l'incapacité de deux entreprises à respecter leurs engagements. Aussi complexe que cela a pu l'être, nous avons pris des décisions qui nous permettront d'avoir un planning de réalisation. Pour ces deux projets phares, nous nous donnons les moyens d'achever ces travaux nécessaires aux Sinagotes et Sinagots.

Cette année 2022 a été dure à bien des points de vue. Nous n'avions pas connu telle inflation des prix à la consommation depuis 40 ans. Elle renforce encore des inégalités déjà importantes. Elle touche également le prix de l'énergie, qui est une dépense contrainte pour tous, lorsqu'il s'agit de se chauffer ou de se déplacer jusqu'à son lieu de travail, alors que le salaire n'augmente pas à la même hauteur. C'est pour cela que l'action sociale de la commune, assurée par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est cruciale en jouant un rôle d'amortisseur pour beaucoup de Sinagotes et de Sinagots. L'énergie fait elle aussi partie des dépenses de la ville, qui se fournit auprès du syndicat Morbihan Energies avec qui elle a un contrat de fourniture en électricité à prix constant. La facture énergétique de la commune restera dans le même ordre de grandeur jusqu'à la fin de l'année 2023. Cependant, il faudra s'attendre à une hausse importante en 2024 que nous anticipons déjà. Le programme déjà mis en place de réduction des consommations d'eau et d'énergie sera accompagné par un plan de rénovation de nos bâtiments les plus énergivores. Il sera mis à exécution dès 2023. Il concerne principalement la mairie et nos écoles.

Ces aléas conduisent à reporter ou à anticiper des dépenses d'investissement, permettant de surmonter les difficultés tout en confortant les équilibres budgétaires. Ceci a notamment permis de réaliser un nouveau bâtiment, à côté du gymnase de Cousteau, qui recevra provisoirement les services de la Maison des Habitants. Ce projet, mitoyen du collège, prendra tout son sens lorsqu'il sera reconverti en « Point Jeune », dès la livraison de la Maison des habitants au Pouffanc.

Après avoir achevé les grands projets de bâtiments, la seconde partie du mandat sera tournée vers des aménagements plus structurels comme l'aménagement de la place Coffornic, et comme, demain, celui de la rue des écoles. Ce seront aussi des travaux de rénovations énergétiques de nos écoles et de la mairie qui interviendront pour répondre à notre plan de sobriété.

Afin de mener à bien ces projets, nous pouvons compter sur le personnel de la mairie qui sera consolidé par l'arrivée de nouvelles personnes à des postes restés vacants. Ce renouveau de forces vives nous permet d'envisager la seconde partie du mandat avec une organisation renforcée.

Assurés par notre analyse de la situation et confortés par nos valeurs de solidarité, de défense de l'environnement et de l'intérêt général, nous poursuivrons avec conviction les projets de la commune en lien avec et pour les habitants de Séné

LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DES COLLECTIVITES POUR 2023

Depuis 2020, l'environnement économique national, et donc celui des collectivités, est fortement impacté par les événements mondiaux, post crise sanitaire :

- tension sur les sources d'approvisionnement du fait de la poursuite de la crise sanitaire dans certaines zones du globe ;
- tension sur les matières premières du fait du processus de relance mondiale de l'économie ;
- tensions sur l'accès au gaz suite au déclenchement de la Guerre en Ukraine.

Par ailleurs, la France est confrontée à une baisse inédite de sa production d'énergie électrique, qui l'oblige pour la première fois depuis 60 ans à acheter une partie importante des besoins nationaux à l'étranger.

L'ensemble de ces éléments ont eu pour conséquence une augmentation de l'inflation, inédite depuis près de 40 ans.

Dans ce contexte, le projet de Loi de finances 2023 est construit sur les hypothèses suivantes

- Une augmentation de 1 % du PIB contre +2,7 % en 2022
- Une inflation de +4,5% contre +6,2 % en moyenne en 2022
- Le maintien du déficit public de 5% identique à celui de 2022,
- Une dette publique de 2 956 Md€ à 113,7% du PIB contre 112,9% en 2021
- Un taux directeur de la Banque Centrale Européenne de 2,00 % depuis décembre 2022, contre 0% entre 2016 juillet 2022, 0,75 % en septembre, et 1,50 % fin octobre.

LES PRINCIPES DE CONSTRUCTION DU BUDGET ET ELEMENTS DE CONTEXTE

1 – Les principes de construction budgétaires affichés en 2023 sont :

- La préservation de l'emploi et une recherche constante de l'efficacité des organisations ;
- L'engagement des services dans la recherche d'économie,;
- Le maintien du principe de solidarité comme fondement des actions et des politiques tarifaires ;
- La poursuite du travail sur les économies d'énergie ;
- Le dialogue avec les associations et les partenaires de la collectivité autour des questions financières ;
- Le maintien d'un niveau d'autofinancement correct nécessaire aux dépenses à venir d'investissement.
- La recherche de financements actifs auprès des partenaires.

2 - ELEMENTS CONTEXTUELS

- La Loi de Finances 2023
 - Avec une augmentation des bases fiscales correspondant au taux de l'inflation 2022
 - Le maintien de l'enveloppe globale de Dotation globale de fonctionnement
- Dépenses
 - Des dépenses de fonctionnement soumises à la forte évolution de l'inflation
 - Des dépenses d'investissement poursuivant les programmes ayant pris du retard en 2022
- Recettes
 - Des recettes fiscales liées à la revalorisation des bases fiscales et à l'augmentation du parc de logements éligibles à la Taxe foncière
 - Le maintien d'une certaine dynamique des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)
 - Des recettes d'investissement dépendant de l'achèvement de travaux
- Synthèse
 - La création d'une épargne brute 2022 importante grâce à des recettes de DMTO toujours élevée.
 - Un endettement 2022 limité au solde de l'emprunt contracté en 2021 du fait de dépenses d'investissement reportées en 2023

I - DES RESSOURCES PRESERVEES

1 – LES DOTATIONS DE L'ETAT

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera de 897 000€, soit + 10 000€ par rapport à 2022, avec :

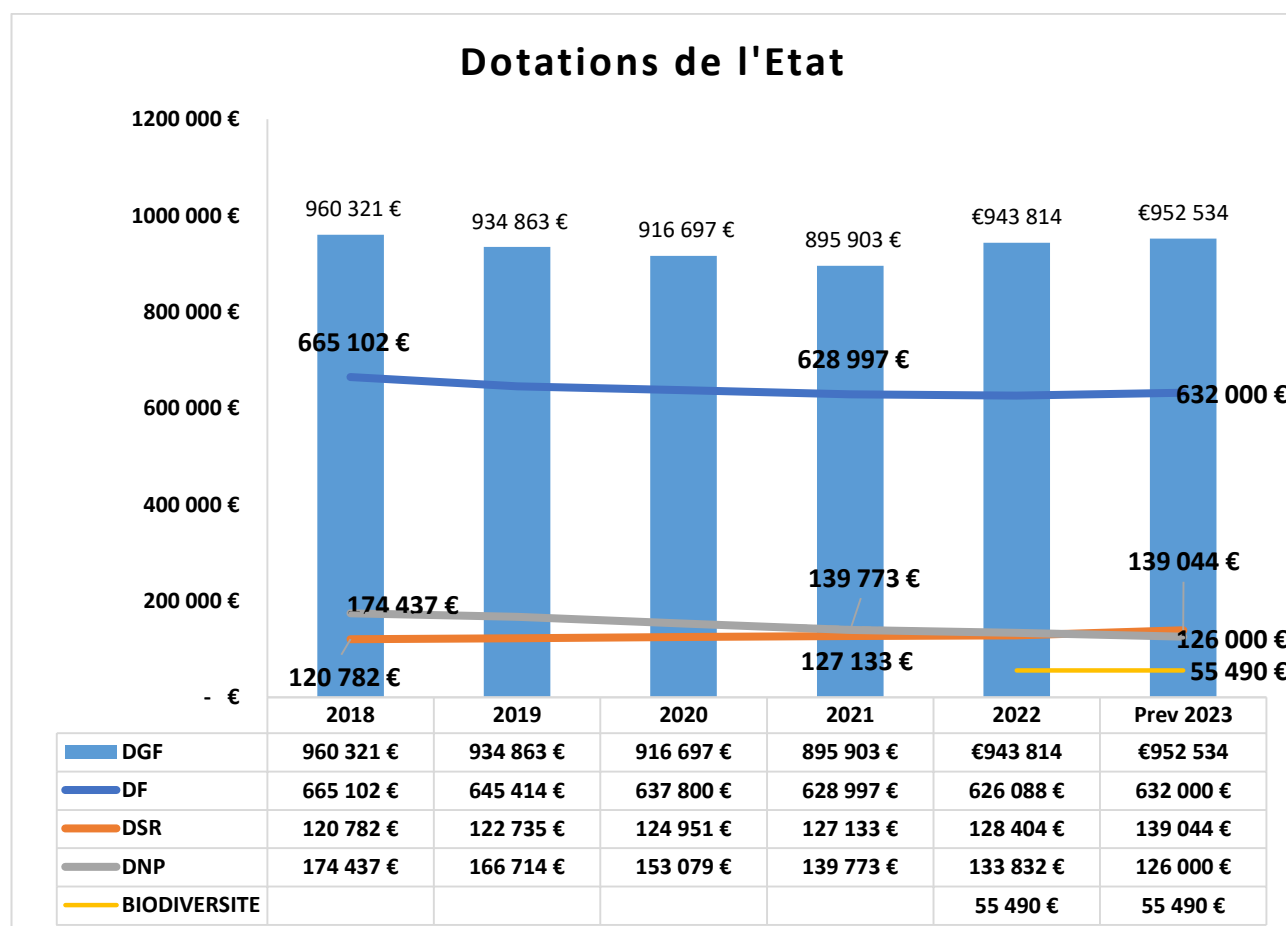
- L'augmentation de la DGF (+ 7 000€) :
 - l'Etat ayant réévalué l'enveloppe nationale de DGF (+1,7%), Séné bénéficie naturellement d'une augmentation de dotation ;
 - malgré l'intégration dans le calcul de la DMTO et de la TLPE (impact à prévoir en 2024), Séné échappe à l'écèlement de subvention sur la part forfaitaire de DGF grâce au relèvement, en 2022, de 75 à 85% du seuil de « potentiel fiscal » (effort fiscal de Séné/moyenne de la strate) ;
- L'augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale de 11 000€ ;
- La poursuite de la baisse de la Dotation Nationale de Péréquation « principale » de -8 410€

Nouveauté, en 2022, la commune a obtenu la Dotation biodiversité et aménités rurales selon l'article 193 de la loi de Finances n°2022-1900 du 31 décembre 2021.

Cette dotation nationale d'un montant total de 24,3 millions d'euros en 2022, comporte quatre fractions. Elle est destinée désormais aux communes de moins de 10 000 habitants, sous réserve du respect de conditions de population, du potentiel financier et de la superficie du site « Natura 2000 » présent sur le territoire, situé dans un parc naturel marin ou dans un cœur de parc national, ou est classé dans un parc naturel régional.

La réforme de cette dotation a pour finalité de soutenir la production d'aménités rurales par les collectivités territoriales et de poursuivre le mouvement de verdissement des concours financiers de l'État aux collectivités locales, traduisant ainsi l'engagement du Gouvernement en faveur de la protection des espaces naturels.

La commune de Séné a bénéficié d'une dotation de 55 490€.



2 – LES DOTATIONS COMMUNAUTAIRES

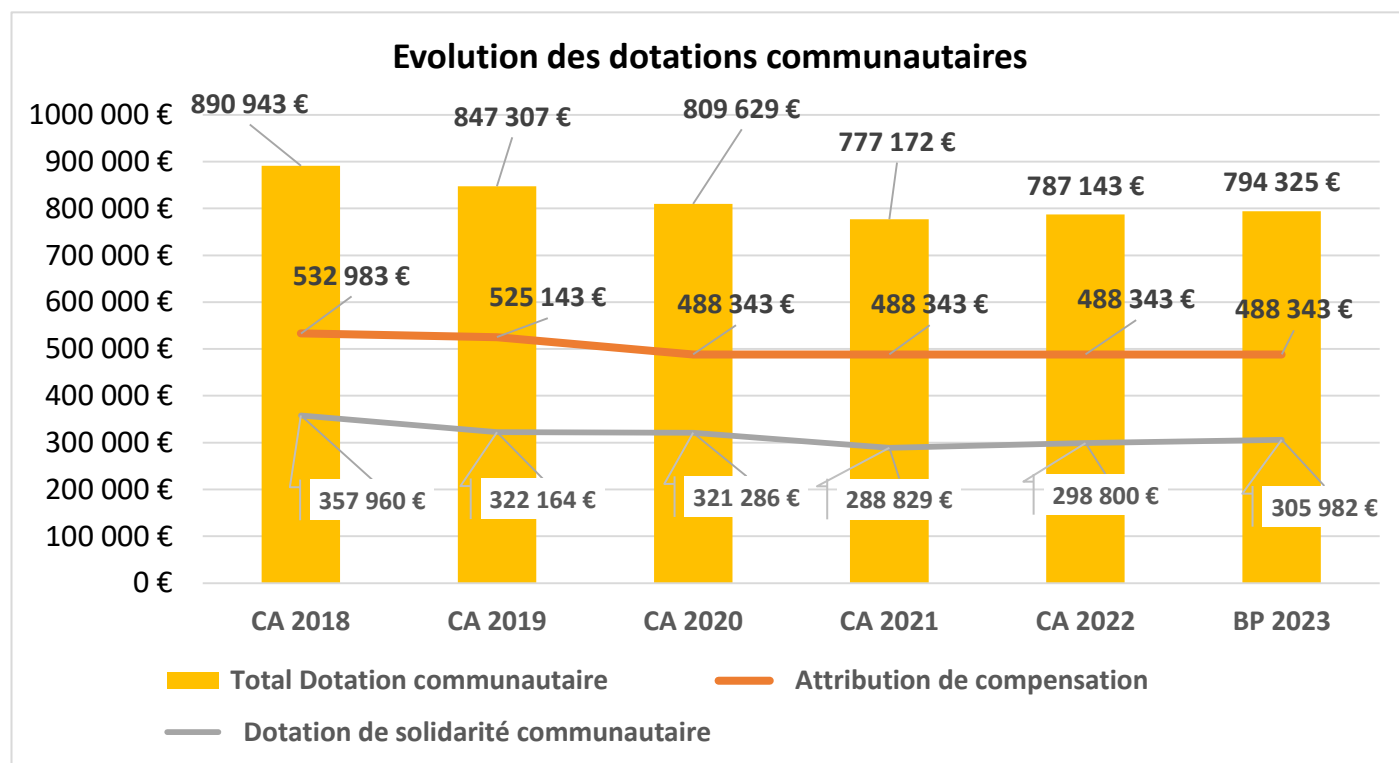
L'Attribution de Compensation (AC) évolue lors de chaque transfert de compétences entre l'EPCI et la commune.

Suite à la dernière CLECT du 17 décembre 2021, le montant des charges transférées pour la gestion des eaux pluviales urbaines, a été actualisé à hauteur de 122 000€ pour Séné, à compter de 2022.

Par ailleurs, le Conseil communautaire du 3 Février 2022 a acté la modification des critères de la Dotation de Solidarité Communautaire, soit :

- Logement social : 36%
- Revenu par Habitant : 34 %
- Longueur de voirie : 19,4%
- Potentiel financier : 10 %
- Insularité : 0,6%

En 2023, le reversement de la DSC devrait être de 305 982€ contre 298 757€ en 2022, du fait de ses nouveaux critères et notamment celui du logement social.



	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Attribution de compensation	532 983€	525 143€	488 343€	488 343€	488 343€	488 343€
Dotation de solidarité communautaire	357 960€	322 164€	321 286€	288 829€	298 800€	305 982€
Total	890 943€	847 307€	809 629€	777 172€	787 143 €	794 325€
Variations	-50 505€	-43 636€	-37 678€	-32 457€	9 971€	7 182€

3 – LES PRODUITS DE FISCALITE DES ENTREPRISES PERCUS PAR GMVA

Produits de fiscalité d'entreprise perçus par GMVA pour le territoire de Séné

	2018	2019	2020	2021	2022
CFE : Cotisation Foncière des Entreprises	498 327€	517 360€	500 557€	505 349€	517 548€
CVAE : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	291 947€	323 298€	326 960€	338 852€	323 862€
TASCOM : Taxe sur les Surface Commerciales	225 378€	236 740€	301 386€	226 737€	229 547€
IFER : Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux	15 815€	12 705€	12 696€	15 998€	14 954€
TOTAL	1 031€ 467€	1 090 103€	1 141 599€	1 086 936€	1 085 911€
Variations	-2 085€	58 636€	51 496€	-54 663€	-1 025€

La compétence économique étant celle de GMVA, ces produits ne sont pas perçus pas la commune.
En 2021, la baisse de la TASCOM est liée à la baisse d'activité des entreprises.

4 –LES RECETTES FISCALES IMPACTEES PAR L'INFLATION

A – Démographie : Une population stable liée à l'arrivée de nouvelles familles

Depuis 2017, le solde naturel de la Commune est malheureusement négatif, mettant en exergue le vieillissement de la population.

Gageons que les efforts de production de nouveaux logements réalisés ces dernières années, permettront de constater, lors du prochain recensement en 2024 (initialement prévu en 2023 et reporté du fait de la crise sanitaire), un confortement du nombre d'habitants.

L'arrivée de nouvelles familles et la possibilité pour les plus jeunes d'intégrer un parcours résidentiel, reste le meilleur moyen de maintenir la dynamique du territoire, les services publics, l'emploi, la vie associative et donc l'attractivité générale de la commune.

Evolution naturelle de la population

	2018	2019	2020	2021	2022
Naissances	59	62	59	52	68
Décès	75	90	80	78	71
Solde naturel	-16	-28	-21	-26	-3

Evolution de la population (source INSEE)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Population municipale	8 943	8 949	8 947	8 946	8 900	8 930
Population comptée à part	374	256	252	255	255	259
Population totale	9 317	9 205	9 199	9 201	9 155	9 189
Données DGF	9 756	9 644	9 657	9 670	9 647	

Evolution du nombre de foyers fiscaux

	2018	2019	2020	2021	2022	Ecart
Nombre de foyers TH	4418	4437	4498	4586	4678	2,01%
Nombre de propriétaires TF	4613	4642	4699	4802	4845	1,00%
TOTAL	9031	9079	9 197	9377	9523	1,56%
Ecart	-29	48	118	180	146	

B – Le maintien des taux de fiscalité.

Ce rapport d'orientation budgétaire est bâti sur l'hypothèse de la non-augmentation des taux de fiscalité.

Après une augmentation des bases de 3,4% en 2022, la loi de Finances 2023 prévoit une revalorisation des valeurs locatives qui sera de l'ordre de 6,5 %, fonction de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH) constaté en novembre 2022.

De fait, ici comme ailleurs en France, la taxe foncière et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires seront impactées par cette revalorisation.

Les recettes fiscales sinagotes évolueront aussi par l'intégration de 170 nouveaux logements, soit une évolution de +2% des bases physiques.

C – Fin de la Taxe d'habitation pour les résidences principales et « coefficient correcteur » de l'Etat

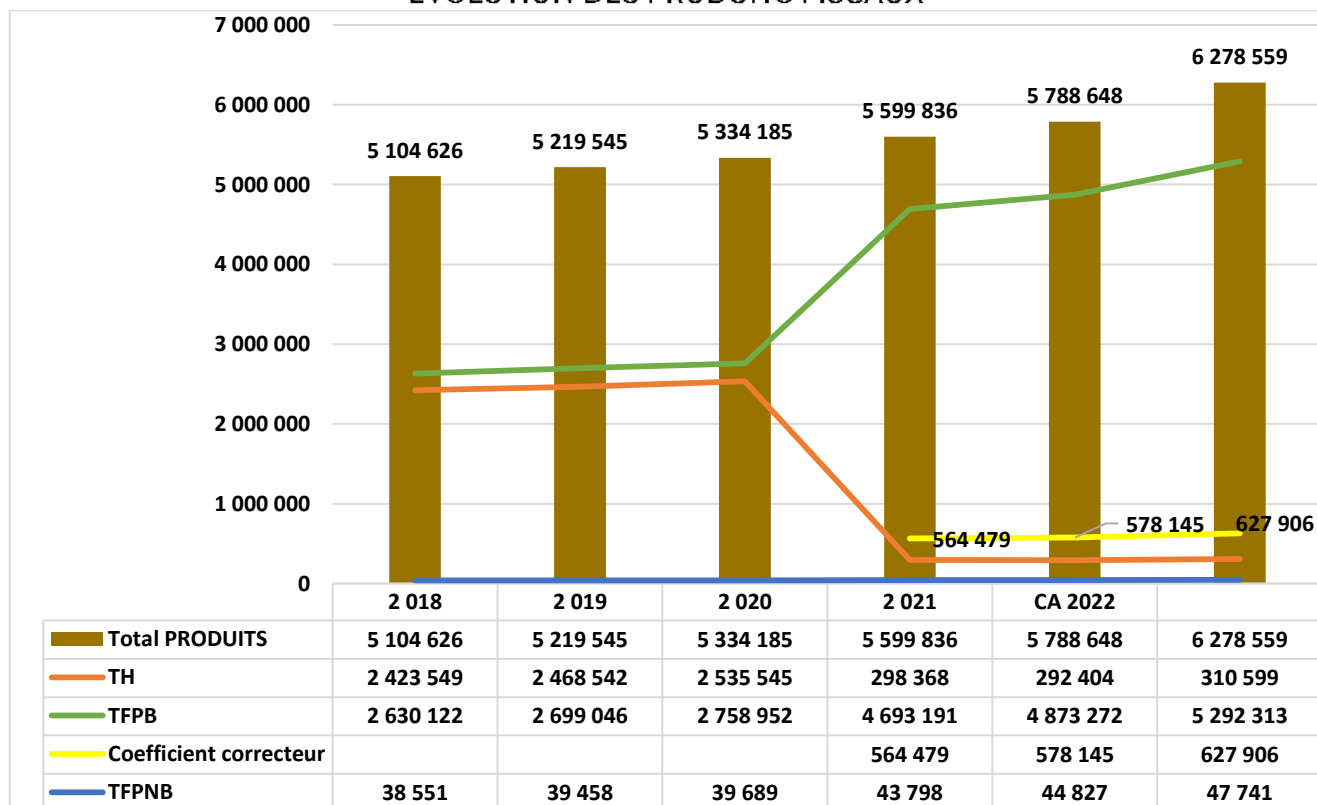
A compter de 2023, la taxe d'habitation est totalement supprimée pour les propriétaires de résidences principales, mais pas pour les 3,2 millions de propriétaires de résidences secondaires.

A ce jour, dans les zones tendues (potentiellement 1 151 communes), où il existe un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements (entraînant des difficultés sérieuses d'accès au logement), une majoration de 5 % à 60 % est applicable. L'ensemble du territoire de GMVA, n'est pas considéré comme une zone tendue.

Suite aux évolutions inscrites dans la loi de Finances 2023, les communes sont en attente des décrets d'application, déterminant la liste des nouveaux secteurs en « zone tendues ». En cas d'inscription du territoire sinagot sur cette liste, la municipalité souhaite proposer la majoration à un niveau restant à définir.

Pour mémoire, le taux de taxe foncière est passé de 22,3% à 37,56% en 2021, par intégration du taux de taxe foncière départementale, pour remplacer la perte de la taxe d'habitation (TH). L'Etat verse un « coefficient correcteur » permettant de compenser le différentiel des recettes perçues par rapport au montant 2017 de la TH.

EVOLUTION DES PRODUITS FISCAUX



D – Impact de la crise sanitaire sur la Taxe Locale sur les Publicités et Enseignes (TLPE)

Pour mémoire, en 2019 a été actée l'augmentation sur 3 exercices des taux de base de TLPE, afin d'harmoniser les taux mis en œuvre par les villes de Vannes et Theix-Noyalo, en cohérence avec le règlement local de publicité.

Celui-ci a pour objectif, entre autres, de réduire l'impact visuel des enseignes, par une incitation à la réduction des dites enseignes voire même leur enlèvement.

2023 sera la dernière année d'augmentation de ce taux.

Evolution des recettes perçues

	2019	2020	2021	2022	BP 2023
TLPE	12 627 €	0 €	47 558 €	63 280 €	87 207 €
Variation en valeur	-5 786 €	-12 627 €	47 558 €	15 722 €	23 927 €

5 – LES AUTRES RECETTES : UNE DYNAMIQUE A SURVEILLER

A – Recettes de gestion

En 2022, l'activité des services a retrouvé une certaine dynamique, après 2 années de fort ralentissement :

- Tant en termes de service aux familles ;
- Que de locations de salles et autres loyers commerciaux.

En 2023, les recettes des services évolueront selon la nouvelle grille tarifaire mise en œuvre à compter de juin. Elles augmenteront aussi du montant des refacturations de mise à disposition du personnel, impactées par l'augmentation du point d'indice, base de la rémunération du personnel.

Quant aux produits de gestion, ils devraient baisser de moitié suite à l'arrêt des versements des loyers dus par le garage ACO, à compter de février.

Les perspectives d'évolution pour l'exercice 2023 resteront donc prudentes.

Evolutions des autres recettes de gestion

	2018	2019	2020	2021	2022	BP 2023
Produits des services	663 312€	686 044€	621 771€	659 325€	663 823€	677 625€
Produits de gestion	74 672€	63 039€	53 619€	63 161€	79 340€	42 000€
Total Autres produits de fonct. Courant	737 984€	749 083€	675 391€	722 486€	743 163€	719 625€
Variation en valeur	-16 669€	11 099€	-73 693€	47 096€	20 676€	-23 538€

B – Droits de mutations :

La dynamique de cette recette est restée forte en 2022, malgré le ralentissement du nombre de Déclaration d'intention d'aliéner (DIA). Le compte administratif présentera donc des droits de mutation perçus à hauteur de 805 890 €, soit + 255 890€ par rapport au Budget prévisionnel 2022.

Cette recette dépendant des évolutions de l'économie générale et de la dynamique des cessions immobilières, il est proposé de revenir à une prévision prudente en 2023, soit 650 000€.

Evolution des droits de mutation

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Droits de mutation	577 700 €	587 665 €	590 333 €	813 591 €	805 890 €	650 000 €
Variation en valeur	121 412 €	9 965 €	2 668 €	223 258 €	-7 701 €	-155 890 €

Pour information, l'évolution des DIA reçues (qui déclencheront ou non une vente avec des droits de mutations) :

2018	2019	2020	2021	2022
174	202	256	183	152

C – Dotations et participations

La signature du Contrat de Territoire Global avec la CAF du Morbihan a généré la diminution du montant de subvention versé à la commune, sous un double mécanisme :

- Le reversement direct de la prestation à l'AFCS Ty mouss, pour 17 500€ ;
- Le nouveau calcul forfaitaire de la prestation Ticket sport loisirs : à la baisse d'environ 20 000€.

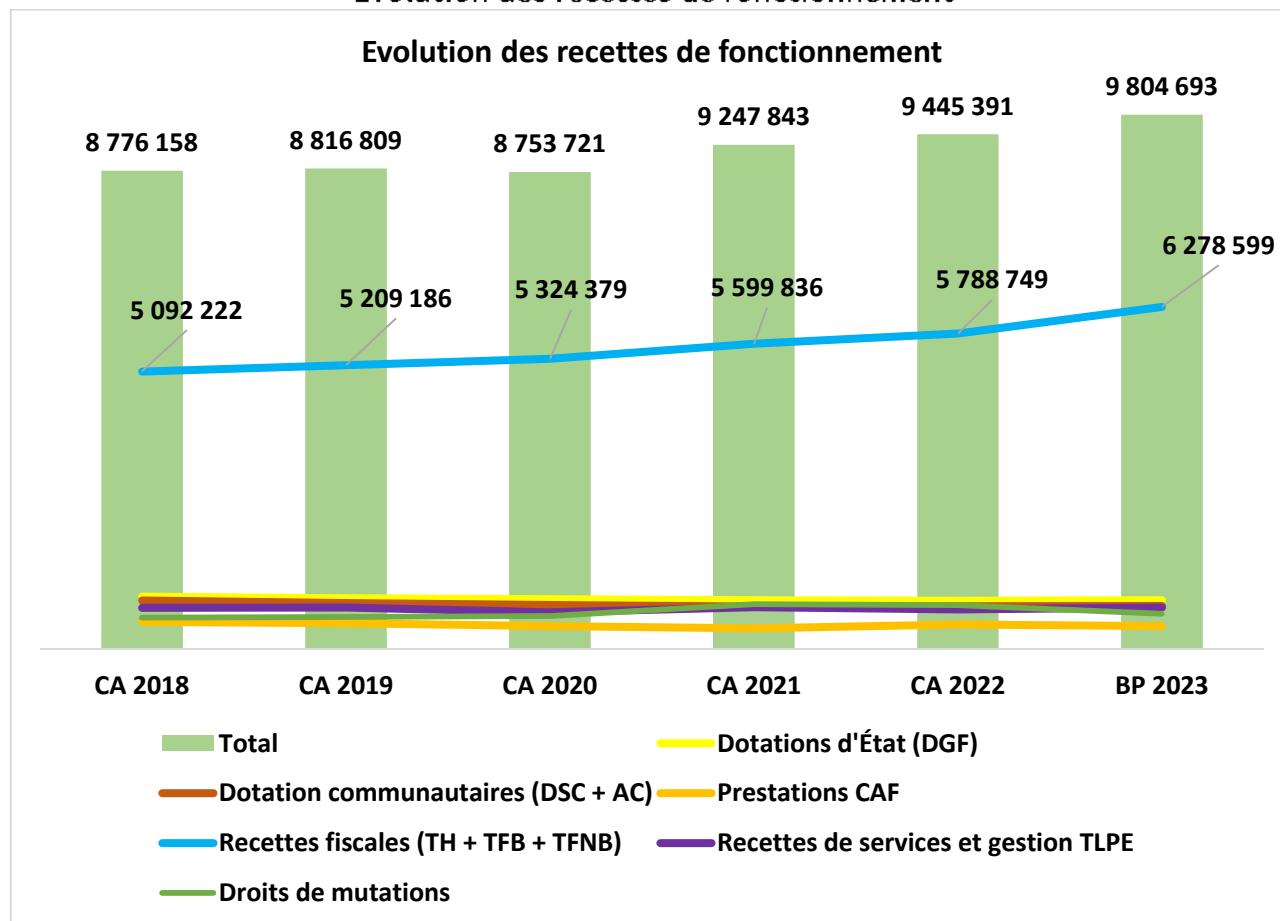
Ainsi, la CAF a-t-elle versé, en 2022, 448 864 € contre 383 213 € 2021, soit + 65 651 € de plus. Cela correspond au rattrapage des prestations 2021 pour le financement des postes de coordination pour la somme de 22 911,45€, des bonus territoires pour des actions ponctuelles (+10 000 €) et au titre du fonctionnement 2022, l'augmentation des prestations de service de la Petite enfance et de l'Enfance/jeunesse pour 30 000€, Pour 2023, il est prévu de maintenir les montants correspondant à l'exercice 2022.

Enfin, en 2022, l'Etat a participé aux dépenses générées par l'organisation des élections présidentielles et législatives de 4 768 €. Aucune élection n'est prévue à ce jour en 2023.

6 – SYNTHÈSE GÉNÉRALE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

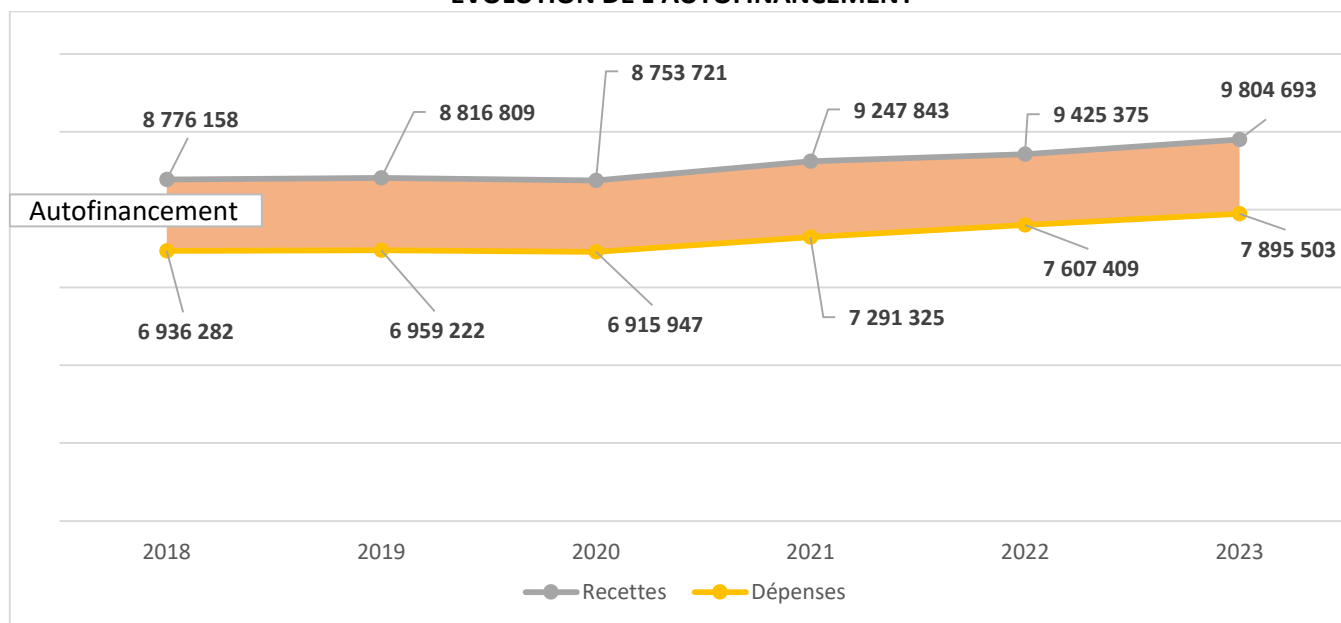
En 2022, le niveau élevé des droits de mutation et la dynamique de la fiscalité ont permis d'absorber la hausse des charges de personnel et des charges de gestion courantes. Parallèlement, les autres recettes sont stables ou ont diminué depuis plusieurs années.

Evolution des recettes de fonctionnement

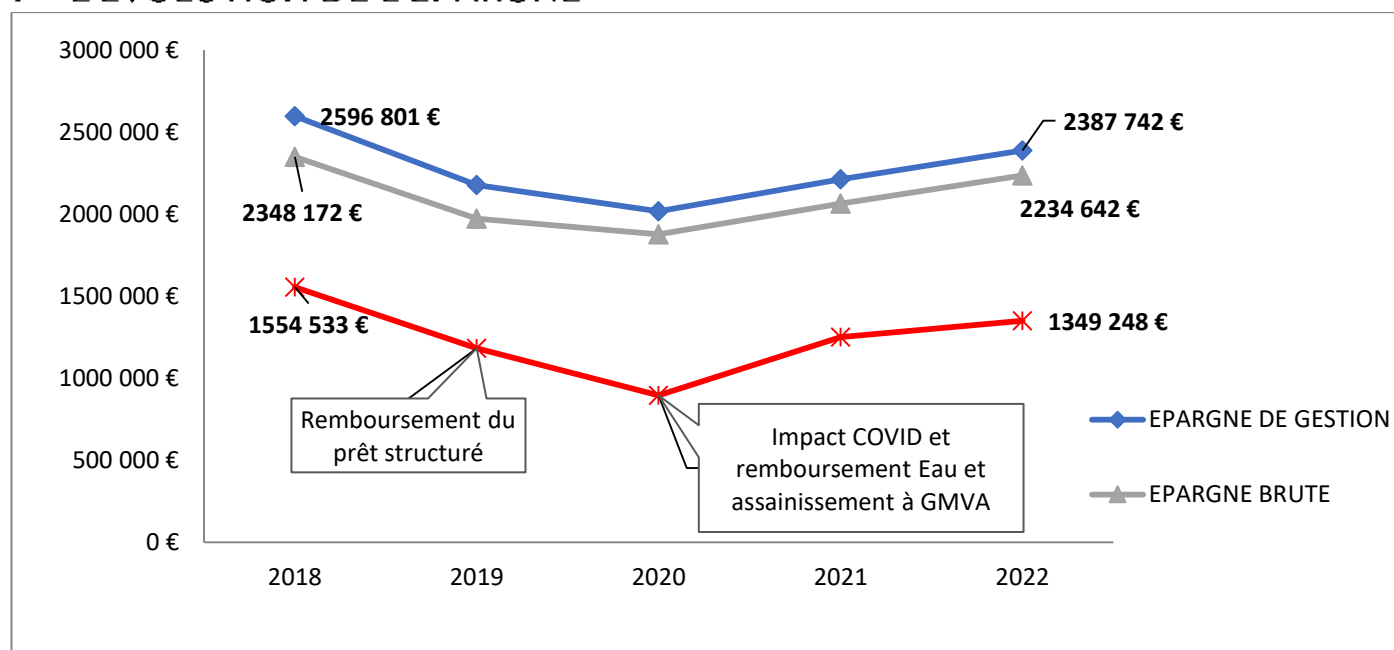


Il semble nécessaire de rester prudent quant à l'évolution à l'avenir des dépenses de fonctionnement qui continueront de progresser alors que les droits de mutation resteront toujours une recette variables, dépendant du contexte économique du territoire. Le risque d'une évolution en effet ciseau (dépenses > recettes) n'est donc jamais à écarter.

EVOLUTION DE L'AUTOFINANCEMENT



7 – L'EVOLUTION DE L'EPARGNE



Malgré le rattrapage des dépenses de fonctionnement (cf ci-dessous), la dynamique toujours plus importante des droits de mutation permet de dégager une épargne nette en augmentation. Ce niveau des droits de mutation n'avait pas été atteint depuis la période de baisse drastique des dotations entre 2014 et 2017.

Rappel:

- Annuité de la dette : montant des intérêts des emprunts (66111 fonct.) + montant du remboursement du capital (16 invest.)
- Epargne de gestion : Recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement
- Epargne brute : Epargne de gestion – intérêts de la dette
- Epargne nette: Epargne brute – remboursement de la dette (ou Épargne de gestion – Annuité de la dette)

8- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

A – Evolution des principales recettes directes

Les recettes 2022 du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) s'élèvent à 668 213€ du fait du montant des travaux 2021, et notamment les travaux des tranches 2 et 4 de « Cœur de Poulfanc », intégrées fin 2021, générant 400 000 € de FCTVA à eux seuls.

Pour l'exercice 2023, il est prévu 440 000 € de FCTVA.

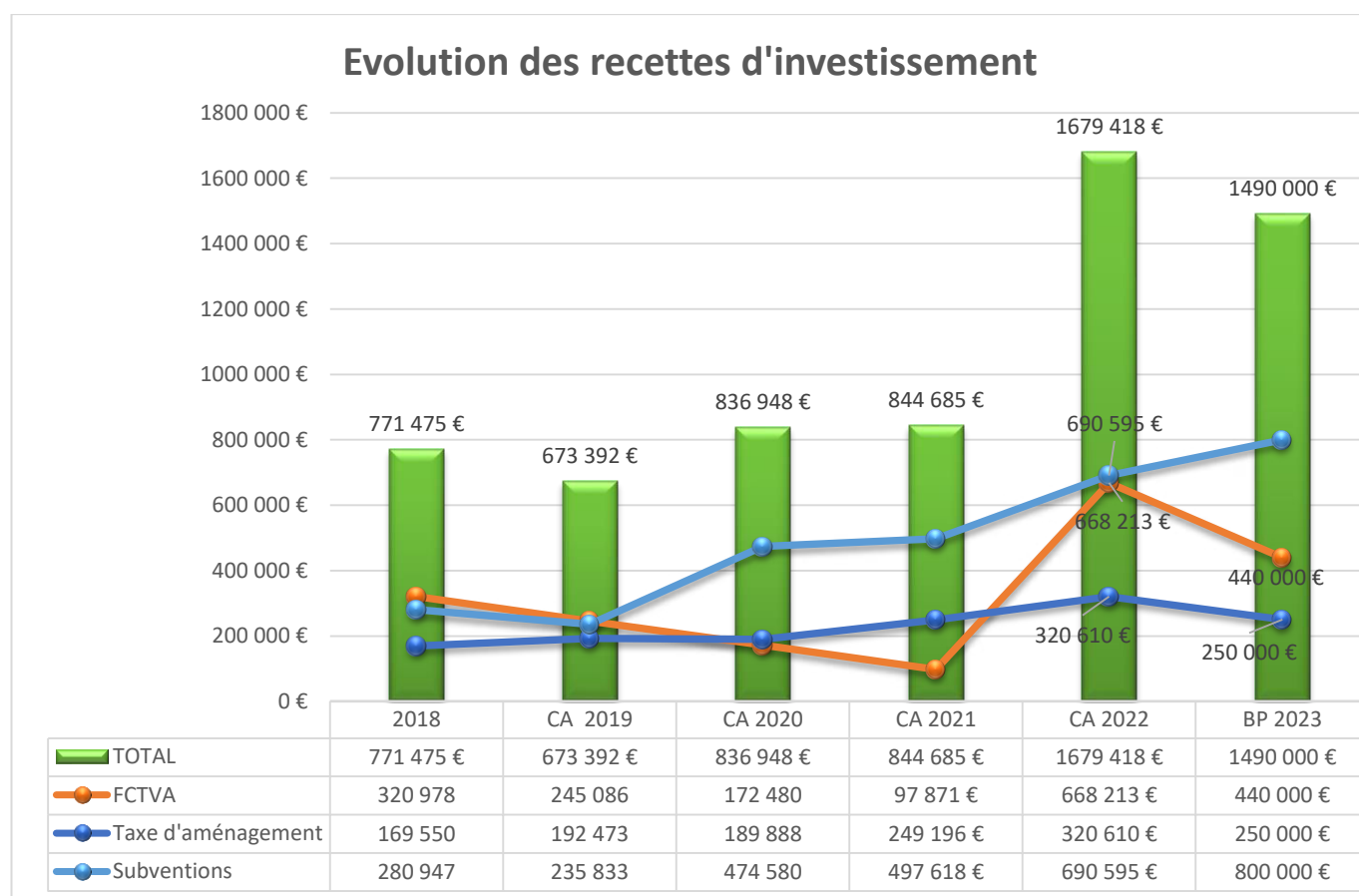
Concernant la perception de la Taxe d'Aménagement (TA), celle-ci devrait atteindre 320 610 € en 2022. Le montant est estimé à 250 000 € du fait du dynamisme d'aménagement du territoire, en 2023.

Notons que l'agglomération n'a pas adopté la délibération instaurant le reversement d'une partie de la TA des communes sur son budget. Toutefois, le groupe de travail créé dans ce cadre sera maintenu afin de réfléchir sur la suite à donner.

Quant à la perception de subventions, l'inscription budgétaire 2023 sera à hauteur des subventions notifiées à ce jour par les différents partenaires, soit 800 000 €.

L'objectif est de continuer à solliciter l'ensemble des organismes pouvant intervenir dans le financement des projets mis en œuvre, dont les orientations sont pour la plupart : la transition énergétique, le développement des mobilités alternatives et les projets n'entraînant pas d'extension d'urbanisation.

Ainsi, le montant global des recettes directes attendues est-il de 1 490 000 €. Cette somme sera nécessaire au financement de l'enveloppe d'investissement conséquente prévue en 2023 pour un montant de plus de 5,1M€.



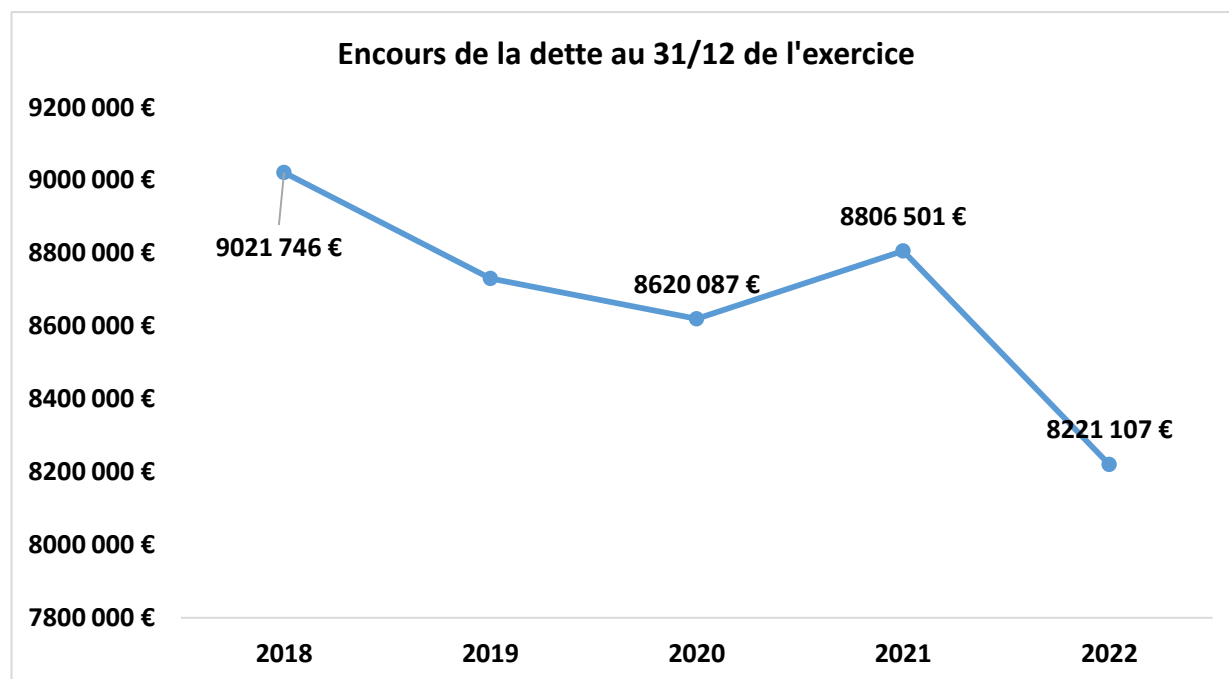
B – La gestion et la structure de la dette

La municipalité maintient ses objectifs en termes d'endettement :

- Contenir l'encours de la dette sur la durée du mandat (en dehors de tout impact négatif de la crise géopolitique actuelle) ;
- Recourir à l'emprunt au plus juste des besoins.

En 2021, la municipalité a contracté un emprunt de 1 300 000€ qui a été étalé sur 2 exercices : 1 000 000€ en 2021 et un report de 300 000€ en 2022.

Au vu des dépenses d'investissement, et notamment des retards des 2 plus importantes opérations prévues en 2022, la Commune n'a pas eu besoin de contracter de nouvel emprunt. Ce d'autant plus qu'elle a généré une trésorerie d'1 million d'euros qui servira à autofinancer en partie les dépenses prévues en 2023.



Concernant la classification de ses emprunts, la commune présente au 1^{er} janvier 2023 :

- 9 contrats codifiés en A1 soit la plus sûre des situations,
- 2 contrats sous surveillance classés en E, dont un qui arrive à échéance le 15 juillet 2023.

Voir en annexe la typologie de la répartition des encours selon la charte Gissler

Le patrimoine : une source potentielle de recettes

La collectivité a finalisé fin 2021 la vente d'un terrain, place de Coffornic pour l'implantation d'un cabinet médical privé, pour un montant de 117 000 € qui a abondé le budget 2022.

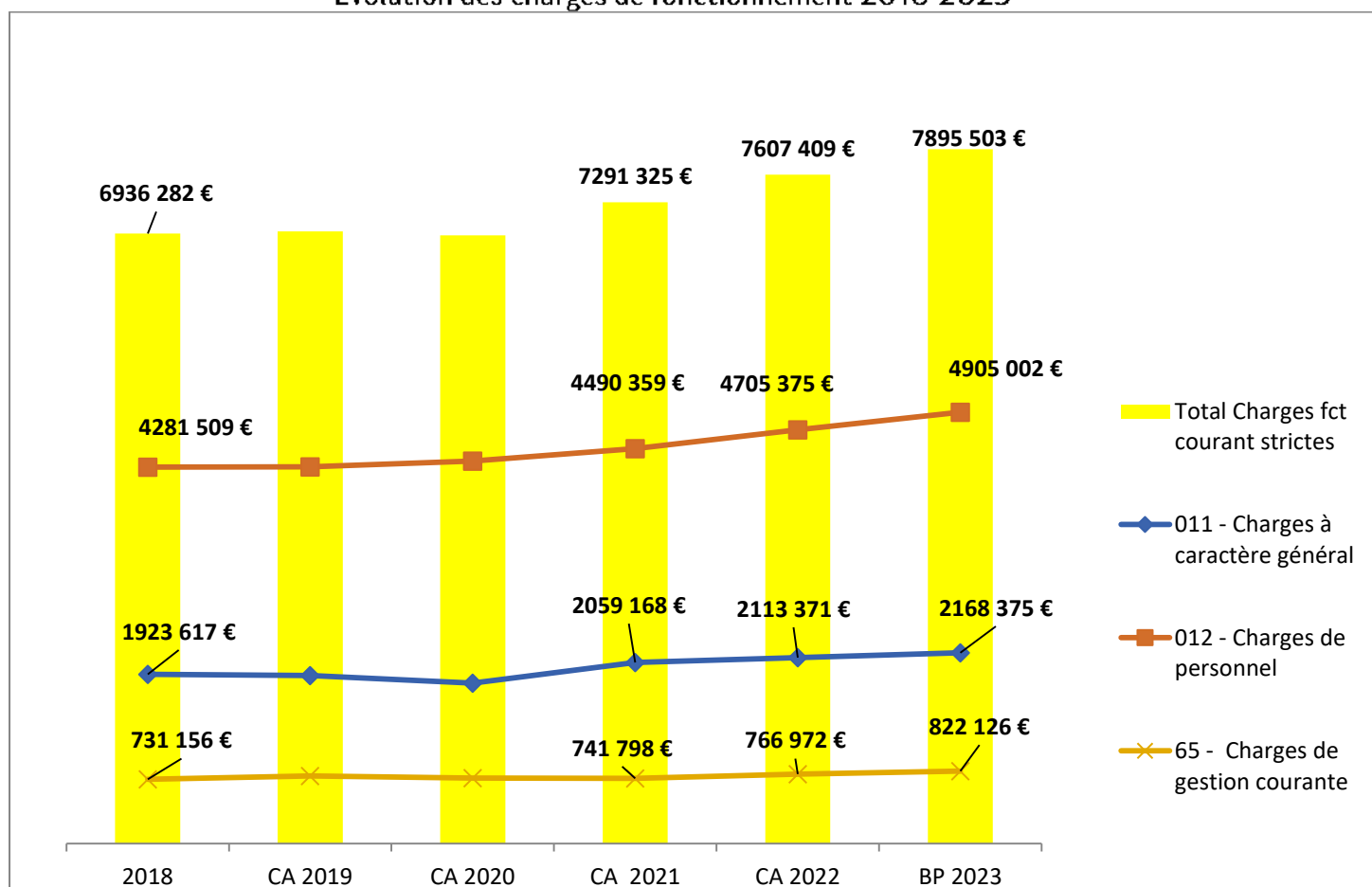
II - DES DEPENSES CONTENUES MALGRE L'INFLATION

La capacité de la commune à poursuivre ses investissements, sans augmentation des taux d'imposition, repose sur une maîtrise des dépenses, telle qu'engagée depuis plusieurs années.

C'est pourquoi, il est demandé aux services de proposer des budgets 2023 sur la base des crédits consommés en 2022, prenant en compte l'évolution connue des tarifs soumis à l'inflation.

1 – SYNTHESE DES DEPENSES

Evolution des charges de fonctionnement 2018-2023



Au cours de l'année 2022, l'évolution des charges de gestion courante est le fait, essentiellement :

- De l'augmentation des dépenses de restauration scolaire, avec l'augmentation du nombre de repas servis suite à 2 années impactées par le COVID et l'intégration de plus de produits d'achats de qualité et de bio pour répondre aux objectifs de la loi Egalim ;
- L'augmentation des prestations du SIVEV, pour répondre aux besoins d'entretien du territoire ;
- De la progression du coût de l'énergie et des carburants ;
- De l'augmentation importante des frais d'entretien du patrimoine communal et des véhicules ;
- De l'augmentation des travaux réalisés en régie ;
- De l'augmentation du coût des sinistres ;
- Des premiers impacts de l'inflation, notamment sur le coût du papier et des impressions et des carburants.

En termes de gestion du personnel, les évolutions suivantes ont été mises en œuvre en 2022 :

- Réorganisation de services et renfort de services dans le cadre de départ d'agents (disponibilités et départs en retraite) ;
- Augmentation de +3,5% du point d'indice, base de la rémunération des agents de la fonction publique, sur 6 mois : +70 000€ ;
- Evolutions statutaires dans le cadre du Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations et prise en charge du Glissement Vieillesse Technicité ;
- Remplacement d'agents absents.

2 – LES GRANDES ORIENTATIONS 2023

En 2023, la collectivité sera attentive à l'évolution du coût de l'inflation et surtout au renouvellement du marché du gaz et de l'électricité qui sera signé par Morbihan énergie. Son impact sera déterminant pour l'évolution de la section de fonctionnement des années à venir.

A - En matière de ressources humaines, l'année 2023 sera une année de transition, avec des évolutions tant d'un point de vue réglementaire que structurel :

- Impact de l'augmentation d'indice en année pleine : +70 000€
- Création de postes : coordonnateur sportif, recrutement d'un responsable Environnement sur la base d'un Temps complet ;
- Dans la perspective de plusieurs départs en retraite, organisation de plusieurs « tuilages » et de recrutements en remplacement d'agents soldant leur Compte épargne temps : Direction Urbanisme et économie, Police municipale, différents postes au sein des Services techniques ;
- Relèvement du minimum de traitement indiciaire au 1er janvier 2023 ;
- Poursuite de la réflexion sur la mise en œuvre obligatoire d'outils de protection sociale complémentaire : participation financière à la santé d'ici à 2026, au maintien de salaire d'ici à 2025.

B - En matière de participation citoyenne :

- Poursuite des projets en cours ;
- Mise en œuvre du Comité consultatif sur la restauration, créé par le conseil municipal du 6 décembre 2022 ;
- Poursuite des appels à projets citoyens ;

C - En matière d'adaptation et de lutte contre le changement climatique et pour la protection de la biodiversité :

- Poursuite des réflexions des 3 communes de l'Entente pour la restauration collective, sur l'accompagnement des productions en circuits courts dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial, du développement du Bio et des alternatives non carnées ;
- Lancement du travail de l'Etat, en lien avec la commune, pour la mise à jour de la Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SPPL) ;
- Poursuite de la participation de la commune à des groupes de travail coordonnés par GMVA et le PNR sur la gestion du trait de côte et le Plan d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI), la mise en œuvre de la GEMAPI ;
- Participation de la commune à la mise en œuvre du schéma directeur des eaux pluviales, en zones urbaines, de GMVA et mise en œuvre de son règlement de gestion
- Poursuite de la révision du Plan Local d'Urbanisme, avec la mise en œuvre de la Loi Climat et résilience : sobriété foncière, développement des mobilités alternatives et en particulier des déplacements actifs
- ABC : finalisation de la phase d'écriture avec le PNR et déclinaison d'un programme d'actions.

D - En matière d'actions pour le développement du lien social et des solidarités

- Prise en charge financière et logistique de la coordination de l'accueil des flottilles et de l'animation de la Semaine du golfe et des coûts afférents ;
- Nécessité d'une réflexion sur l'impact des dépenses de la semaine du golfe sur les attributions de subventions exceptionnelles ;
- Reprise du chantier de construction des locaux de la Maison des habitants et poursuite des activités 2023, à partir du modulaire installé à proximité du collège Cousteau ;
- Etude pour la mise en place d'un nouveau mécanisme de tarification des activités pour les familles (restauration, service enfance/jeunesse, école de musique), basé sur la notion de taux d'effort ;
- Accompagnement du CCAS en cas d'évolution des besoins de la population, confrontée à la crise inflationniste.

E - En matière de projets structurants pour améliorer les services à la population :

- En matière d'accueil de loisirs, mise en place d'une nouvelle répartition des prises en charge selon les âges, entre la commune, l'AFCS Ty Mouss et la Fédération Famille rurale ;
- Mise en place d'un nouveau logiciel de gestion dématérialisée des salles municipales, avec mise à jour des règlements de fonctionnement ;
- Amélioration du Portail familles : facilités de mise à jour des données des familles, facilités de paiement complémentaires (paiement via flash code chez les buralistes) et meilleure ergonomie de l'application ;

3 – LA POURSUITE DES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS

A - En 2022, les actions de la collectivité ont été impactées par 2 défaillances majeures d'entreprise :

- la liquidation lors du démarrage des travaux du maçon de la Maison des habitants, en février 2022, aboutissant à la résiliation du marché public par délibération en date du 29 mars 2022, pour permettre la relance du marché ;
- dans le cadre de la rénovation du complexe Le Derf, du fait de l'incapacité du couvreur à honorer son contrat, 4 mois après le début programmé de son intervention, la collectivité a été contrainte de maintenir le marché public, jusqu'à la décision unilatérale du conseil municipal de décembre 2022 de rompre le marché : décision rendue possible par la constatation de l'inexécution des travaux, après de nombreuses mises en demeure de l'entreprise et de l'administrateur judiciaire.

Dans le cadre de la résiliation de ce dernier marché, la commune travaille avec le maître d'œuvre et son conseil juridique à faire valoir ses droits auprès de l'entreprise (matériel, pénalités et dédommagement divers).

Ces 2 projets reprennent leur cours en 2023.

B - L'enveloppe d'investissement 2022 sera seulement de 3,53 millions€, pour un niveau de réalisation de dépenses à hauteur de près de 70 % du budget prévisionnel.

La municipalité a, tout de même, réalisé les projets suivants :

- L'aménagement de Cœur du POULFANC ;
- L'installation de la station Sport dans le parc de Limur ;
- Le remboursement de l'Etablissement public foncier régional au titre de l'acquisition du 49 Route de Nantes ;
- La révision du Plan local d'urbanisme et le lancement de l'étude sur la parcelle du 49 route de Nantes ;
- La réfection de la bâche de la salle de tennis ;
- La rénovation du Jean et Jeanne ;
- L'aménagement des places de la Mairie, de la Fraternité et de Coffornic.

Le montant des « restes à réaliser » est d'ores et déjà de 953 271 €.

C - En 2023, seront donc poursuivis les projets suivants :

- La poursuite de la réhabilitation du complexe sportif Le Derf et le marché de travaux pour l'aménagement des abords du complexe ;
- La construction des locaux de la Maison des habitants ;
- La poursuite des aménagements cyclables, notamment dans le bourg, et le lancement des études avec la Ville de Vannes et GMVA pour la réalisation d'aménagements cyclables sur la route de Nantes entre Vannes et Theix ;
- La mise en œuvre de l'accessibilité des salles communales au sein de la résidence autonomie ;
- La finalisation de l'acquisition de terrain pour l'extension du cimetière, du paiement du déplacement des modulaires pour l'installation temporaire de la MDH avant celle du service Enfance/Jeunesse
- La finalisation des travaux (changement des menuiseries et mise en place d'une charpente pour améliorer l'isolation thermique du bâtiment) sur les modulaires qui accueilleront, en tant qu'Etablissement recevant du public, le service de la future Maison des habitants durant la période des travaux, puis des activités du service Enfance /Jeunesse, qui sera alors au plus près d'une part croissante de son public.

D - Quant aux nouveaux projets, ils donneront la tonalité des prochaines années :

- Le lancement de l'étude énergétique sur les bâtiments les plus énergivores de la commune : les 3 groupes scolaires, les locaux de la Petite enfance et l'Hôtel de Ville ;
- La poursuite de l'amélioration de l'éclairage public dans le cadre des programmes de Morbihan Energie ;
- Le lancement de la concertation sur l'aménagement de la Rue des écoles, du Purgatoire à la Place des droits de l'enfance
- En coordination avec la Région Bretagne, l'installation de toilettes à proximité de la place Tollens, à Barrarach, pour faciliter les usages de cet espace et leur mise en sécurité.

Au vu des masses financières engagées, l'enveloppe prévisionnelle 2023 sera de 5,22 millions€, soit à nouveau l'enveloppe la plus importante du mandat.

4- LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Les Aléas pouvant perturber la projection financière :

- L'impact de la crise inflationniste qui ne cesse de progresser depuis 2022 ;
- Ses conséquences sur l'évolution des taux d'intérêt ;
- L'évolution des droits de mutations, en cas de ralentissement de la demande et maintenant de taux d'intérêt à la hausse ;
- L'évolution du coût de l'énergie ;
- Les défauts et manquement des entreprises, dans le respect des contrats.

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT							
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Programme d'investissement engagé							
AMENAGEMENTS STRUCTURANTS							
Opérations en fin de réalisation	4 000 €	60 €	112 940 €	237 660 €	0 €	0 €	354 659 €
Acquisition extension du cimetière				230 000 €			230 000 €
Extension cimetière et étude de sol			17 796 €				17 796 €
Equipeement jeunesse Parcours sportif		60 €	62 788 €				62 848 €
Panneaux électroniques au Pouffanc			23 120 €				23 120 €
panneaux touristiques			4 973 €	7 660 €			12 632 €
Mobilier urbain et RIS centre bourg			4 263 €				4 263 €
Aménagements en cours	1 680 592 €	2 150 210 €	2 627 598 €	3 981 291 €	1 429 919 €	400 000 €	12 269 610 €
Aménagement Coeur du Pouffanc et abords	600 000 €	463 070 €	430 741 €	447 719 €	391 919 €		2 333 449 €
Etude 49 Rte de Nantes			10 000 €	20 000 €	20 000 €		50 000 €
Rachat portage foncier EPFR rte de Nantes	250 000 €	0 €	550 000 €		150 000 €	250 000 €	1 200 000 €
Révision du PLU voir AP/CP	20 000 €	50 000 €	43 277 €	51 680 €	58 000 €		222 957 €
Schéma directeur des eaux pluviales			46 800 €				46 800 €
Réhabilitation complexe LE DERF	155 588 €	657 220 €	1 169 303 €	1 015 662 €	250 000 €		3 247 773 €
Aménagement abords LE DERFF avec EP délib			6 050 €	220 000 €	130 000 €		356 050 €
Aménagement place coffornic	10 000 €	10 000 €	247 570 €	370 245 €			637 815 €
Acquisition foncière venelle piétonne Rue du verger	25 000 €						25 000 €
Aménagement venelle Rue du verger	20 000 €	40 000 €					60 000 €
Financement logements sociaux	100 000 €	93 035 €	0 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	493 035 €
budget participatif			7 781 €	25 000 €	40 000 €	50 000 €	122 781 €
Aménagement village de Cariel	58 950 €	470 243 €	27 833 €	8 450 €			565 476 €
création point jeunes à Cousteau (MDH provisoire)			49 312 €	150 000 €			199 312 €
parking et accès Logements partagés Purgatoire		25 000 €					25 000 €
TI ANNA et ses abords	360 753 €	178 442 €	22 428 €	10 000 €	90 000 €		661 623 €
Ouverture de la rue des spatules	64 301 €	58 000 €		26 950 €			149 251 €
Maison des habitants	16 000 €	105 200 €	16 502 €	1 535 585 €	200 000 €		1 873 287 €
Aménagements en projet	319 588 €	864 280 €	2 491 €	108 600 €	1 495 000 €	1 180 000 €	2 945 091 €
Acquisition foncière	30 000 €	25 000 €	2 491 €	25 000 €	25 000 €		107 491 €
Réhabilitation de terrains sportifs (étude)	104 000 €			10 000 €			114 000 €
Installation d'un toilette et place PMR Barrarac'h				48 600 €			48 600 €
Travaux énergétique sur batiments communaux				10 000 €	250 000 €	500 000 €	760 000 €
Refection rue des Ecoles				10 000 €	700 000 €		710 000 €
Refection rue de la fontaine				5 000 €	100 000 €	280 000 €	385 000 €
Réflexion sur projet école de musique					20 000 €		20 000 €
Aménagement des cours d'écoles					50 000 €	50 000 €	100 000 €
Projet Barrarac'h					350 000 €	350 000 €	700 000 €
ENTRETIEN RENOUVELLEMENT PATRIMOINE	490 000 €	644 102 €	787 378 €	895 800 €	848 800 €	568 800 €	4 234 880 €
Accessibilité bâtiments (dont tvx en régie) maj délib	50 000 €	20 000 €	11 169 €	115 000 €	40 000 €		236 169 €
Entretien des équipements et bâtiments sportifs	134 000 €	53 000 €	208 000 €	30 000 €	230 000 €	15 000 €	670 000 €
Entretien batiments communaux et associatifs	30 000 €	89 700 €	27 859 €	110 000 €	75 000 €	75 000 €	407 559 €
Transfert Compétence eaux pluviales et ZAE à GMVA		122 000 €	50 000 €	163 800 €	163 800 €	163 800 €	663 400 €
Entretien bateau Jean et Jeanne			32 865 €	25 000 €			57 865 €
Réhabilitation cabane ostréicole			15 264 €				15 264 €
Acquisition véhicules	20 000 €	20 000 €	17 150 €	35 000 €	35 000 €	15 000 €	142 150 €
Sécurisation changt poteaux incendie	30 000 €			10 000 €	10 000 €	10 000 €	60 000 €
Cimetière columbarium	10 000 €	26 960 €		10 000 €			46 960 €
Mise au norme stabulation à la réserve					35 000 €		35 000 €
Eclairage public	20 000 €	20 000 €	143 503 €	20 000 €	20 000 €	50 000 €	273 503 €
Transition énergétiques sur éclairage public			120 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	420 000 €
Réfection de voirie Plan Vélo	101 000 €	65 838 €	100 825 €	92 000 €	70 000 €	70 000 €	499 663 €
Equipeement des services	95 000 €	226 604 €	60 744 €	105 000 €	70 000 €	70 000 €	627 348 €
Reste à réaliser				80 000 €			80 000 €
TOTAL	2 308 592 €	2 819 372 €	3 530 407 €	5 223 351 €	3 773 719 €	2 148 800 €	18 585 013 €

II - LES BUDGETS ANNEXES

A – Budget Ports de Séné

En 2022, la commune a mis en œuvre les nouvelles orientations validées suite à la diminution du nombre de places de mouillages dans le cadre de l'AOT :

- L'Augmentation du temps de travail technique afin d'améliorer l'évolution du service, la présence les week-ends notamment en haute saison et la gestion dynamique du plan d'eau ;
- La nécessité de prévoir des provisions financières pour faire face aux investissements sur les équipements constituant les espaces maritimes portuaires, que ce soit dans le périmètre des ZMEL que de Port Anna.

Pour accompagner ces évolutions, le conseil municipal avait validé une augmentation tarifaire de +6,5%.

En section de fonctionnement,

L'équilibre du budget des Ports de Séné reste très fragile.

En dépenses, les charges ont progressé du fait notamment :

- De l'augmentation des frais de personnel, avec l'augmentation du point d'indice en juillet 2022 ;
- De l'augmentation des frais de réparation sur le matériel du service ;
- Et de la prise en charge d'un sinistre sur un bateau de plaisancier datant de 2019.

En recettes,

- Les redevances de mouillages ont baissés de -2,60 % par rapport à 2021. La diminution des recettes est la conséquence :
 - de régularisation sur des contrats de 2021 (remboursement) ;
 - la prise en compte en 2022 du rabais de 25 % de la redevance aux professionnels prévue en 2020 (-2 983 €) ;
 - l'impact de la suppression de 21 places de mouillages dans le cadre de la mise en œuvre de l'AOT, soit -5 060 € de recettes en moins.
- Surtout, si le volume de vente de gasoil a fortement baissé sur fait des nouvelles orientations d'achat de la NAVIX : ceci impacte fortement les recettes de la concession portuaire et donc l'équilibre général de la section de fonctionnement.

Rappelons à cet égard que les recettes permettant de dégager des excédents sur le périmètre de la convention portuaire ont été générées pendant des années par les engagements de la compagnie Bateau Bus à Port Anna, jusqu'à son rachat par la NAVIX.

Le budget devrait donc se clôturer avec un déficit d'environ - 2 176,19 €.

Nombre de litres vendus :

	2019	2020	2021	2022
Super	157 130 L	153 975 L	188 676 L	204 874 L
Gasoil	101 658 l	123 469 L	102 976 L	42 827 l

Le résultat de clôture cumulé est de 227 048,90 € € en fonctionnement.

Au titre de l'exercice 2023,

En fonctionnement, le budget devra faire face :

- A l'augmentation du taux de l'inflation
- A l'augmentation des frais de personnel, suite à revalorisation du point d'indice en année pleine et GVT.

Ont été votés au Conseil Municipal de décembre,

- l'augmentation des tarifs de redevance mouillage +3,5% pour les plaisanciers et les professionnels ;
- l'augmentation de 0,01 € sur la marge gasoil et 0,02 € marge super.

En section d'investissement,

En 2022, seule une acquisition de matériel pour l'entretien des cales a été réalisée.

Au vu de la fin de la concession de Port Anna prévue fin 2022, et prorogée d'un an, la commune a commencé à travailler avec la Région Bretagne aux objectifs attendus pour l'avenir de ce port de pêche.

C'est dans ce cadre, que la commune a mandaté une étude sur les axes possibles de développement qui a été présentée lors du conseil portuaire exceptionnel du 1er février. Celle-ci intègre, entre autres, 4 sujets :

- le projet d'accueil sur ponton du futur petit passeur électrique de GMVA ;
- l'impact de l'arrêt de l'achat de carburant par la Navix ;
- la prise en compte des évolutions des pratiques des pêcheurs professionnels et la question des services aux usagers ;
- l'objectif de la municipalité de dessiner un projet d'avenir pour Port Anna.

A ce titre, des orientations seront données afin de mettre en place un nouveau modèle économique, nécessitant préalablement des évolutions structurantes et organisationnelles, et donc potentiellement des dépenses à court/moyen terme en investissement et en fonctionnement, et à terme de nouvelles recettes.

De manière générale, la section d'investissement continuera aussi de poursuivre les travaux d'entretien des cales, équipements présents sur le domaine public maritime.

La section d'investissement se clôture avec un excédent de l'exercice de 7 741 € € et un excédent cumulé de +167 338,14 €.

La trésorerie afférente à la gestion de la concession portuaire de Port Anna servira, entre autres, à autofinancer des travaux qui seront validés par la Région et la Commune, dans le cadre du projet de développement de la concession.

Le budget 2023 et inscrira donc :

- des dépenses pour les études et le recrutement d'un maître d'œuvre pour accompagner le développement de Port anna ;
- des dépenses d'entretiens des équipements.

B - Budget Réserve naturelle

En section de fonctionnement,

Une baisse de la 2 %des entrées à la réserve a été constatée. Elle est la conséquence d'un été caniculaire.

La revalorisation du point d'indice et l'augmentation des heures de ménages ont faire progresser les frais de personnel de +6 %.

De fait, en 2022, le budget de la réserve naturelle devrait se clôturer avec un déficit d'exercice de fonctionnement de -7 062 € et d'un excédent cumulé de + 9 256,10 €.

En section d'investissement,

Quelques dépenses d'équipement ont été réalisées (achats de jumelles, changement de serveur) pour la somme de 6 267 €. Le résultat de l'exercice est de -3 039 € et cumulé de +3 684,21 €

En 2023, l'objectif est de revenir à un équilibre en fonctionnement.

Pour cela, il est prévu :

- De réfléchir aux organisations et aux missions réalisées suite au retour d'un agent à Temps complet ;
- D'augmenter les tarifs d'entrée individuelle,
- D'augmenter la subvention de la commune de + 2 000 € pour prendre en charge l'augmentation du point d'indice.

Concernant les investissements, il est prévu de renouveler des panneaux muséographiques installés dans les observatoires et à l'entrée du site (route, parking et centre nature) pour un montant estimé à 39 200 €, du rayage des marais pour 10 000 € et 5 300 € de balisage réglementaire qui subventionné par le conservatoire du littoral dans sa totalité.

En recette d'investissement, la DREAL a déjà notifié sa participation pour la muséographie à 8 000€. LA commune attend la notification du FEADER pour commencer les travaux.

Enfin, il y a lieu de réfléchir à la capacité/intérêt du bâtiment à porter du photovoltaïque, tout en améliorant son entretien courant comme celui de ses aménagements extérieurs.

Annexe

1 - Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement

	2018	2019	2020	2021	2022	Ecart
Dotation forfaitaire	665 102 €	645 414 €	637 800 €	628 997 €	621 267 €	-1,23%
dont Dotation forfaitaire nette	666 766 €	665 102 €	645 414 €	637 800 €	628 997 €	-1,38%
DBase + DSolidarité + Dpéréquatio (effet popul)	10 125 €	-9 536 €	1 252 €	1 156 €	1 927 €	66,70%
Ecrêtement	-11 831 €	-10 154 €	-8 866 €	-9 959 €	-9 657 €	-3,03%
Garantie						
dont Dotation de compensation						
+ Dot° d'aménagement (DSU, DSR, DNP)	295 219 €	289 449 €	278 030 €	266 906 €	265 278 €	1,65%
dont Dotation de solidarité rurale	120 782 €	122 735 €	124 951 €	127 133 €	125 915 €	2,30%
dont Dotation nationale de péréquation	174 437 €	166 714 €	153 079 €	139 773 €	130 363 €	1,08%
Total DGF	960 321 €	934 863 €	915 830 €	895 903 €	877 545 €	-0,38%
Variations en valeur	-2 430 €	-25 458 €	-19 033 €	-19 927 €	-18 358 €	

2 – Evolution de la fiscalité

	2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Prév 2023	Evol
Taxe d'habitation							
Taxe d'habitation							
sous-total produits	2 411 145	2 458 183	2 525 739	279 829	279 937	298 132	6,50%
Taxe d'habitation Locaux vacants	12 404	10 359	9 806	18 539	12 467	12 467	0,00%
Taxe sur le foncier bâti							
Base nominale	11 626 240	12 077 102	12 345 739	12 495 183	12 992 982	14 090 290	8,45%
sous-total produits	2 630 122	2 699 046	2 758 952	4 693 191	4 873 272	5 292 313	3,84%
Dont ajustement coef correcteur				564 479	578 145	627 906	
Taxe sur le foncier non bâti				5 257 670	5 451 417	5 920 219	3,69%
Base nominale	76 338	78 134	78 592	86 729	88 766	94 536	10,35%
Taux	1	1	1	1	1	1	0,00%
sous-total produits	38 551	39 458	39 689	43 798	44 827	47 741	6,50%
TOTAL PRODUITS	5 092 222	5 207 045	5 334 185	5 599 836	5 788 648	6 278 559	8,46%
Variation en valeur		114 823	127 141	265 650	188 812	489 911	

Le taux du foncier bâti comprend le taux communal de 22,30 % et la récupération du taux départemental 15,26 % soit 37,56 %

DETTE AU 31/12/2022	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	9					
	% de l'encours	82,43 %					
	Montant en euros	6 776 516,13					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	1	1				
	% de l'encours	16,29 %	1,28 %				
	Montant en euros	1 339 328,00	105 263,00				
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

4 – Ratios –

RATIOS		2018	2019	2020	2021	2022
CAC(coefficient d'autofinancement courant) un ratio >1 signifie que la collectivité ne parvient pas à dégager un autofinancement suffisant pour couvrir le remboursement de la dette	charges réelles de fonctionnement+annuité en capital/produits réels de fonctionnement	0,83	0,85	0,86	0,87	0,86
RIGID (ratio de rigidité des charges structurelles) mesure le degré de contrainte lié à l'importance des charges difficilement compressibles au delà de 0,5, la collectivité ne dispose pas de la faculté de réduire significativement ses charges de fonctionnement	charges de personnel+contingents et participations+charges d'intérêts/produits réels de fonctionnement	0,5	0,51	0,49	0,52	0,52
CMPPF(coefficient de mobilisation du potentiel fiscal) compte tenu de l'incidence de la référence sans strate, on peut considérer qu'un coefficient > 0,8 indique une possibilité réduite de recourir à une augmentation de fiscalité	produit des 4 taxes (commune +CAPV)/potentiel fiscal	0,76	0,76	0,75	0,76	0,70
SUREND1(ratio mesurant le poids de l'endettement) il traduit le nombre d'années de produits de fonctionnement qui seraient nécessaires au remboursement de la dette, s'ils y étaient totalement consacrés au delà de 1,5, l'endettement est jugé élevé	encours total de la dette au 31/12 /produits réels de fonctionnement	0,94	0,92	0,88	0,93	0,82
SUREND 2 (ratio mesurant la capacité de remboursement) il traduit le nombre d'années CAF qui serait nécessaire au remboursement de la dette si elles y étaient consacrées. Au-delà de 10, la capacité de remboursement est faible. Ce ratio peut être rapproché de la durée moyenne de l'encours de la dette. si cette dernière est supérieure, la capacité de remboursement peut être jugée insuffisante	encours total de la dette au 31/12 /CAF brut	3,84	3,56	4,59	4,27	3,68